

MAIRIE DE PAILLET
Procès Verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 27 novembre 2015 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes CASTET, DUCRET, SCOTT, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC
Mrs : CORCKET, SCHAEFFER, BOUSSIER, GAUTHIER, HOUGAS, REYNAUD, MARAIS.

Secrétaire de séance :

Mme Ducret Danièle.

Le conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu envoyé par mail.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2015 est approuvé par 10 voix pour.

Deux abstentions MM. Corcket et Reynaud étaient absents le 30 octobre 2015.

1 - Création poste adjoint technique 1^{ère} classe

Monsieur Gauthier demande la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe. Cette création permet la promotion de Mme Marie-Pierre Bouchin actuellement au grade d'adjoint technique 2^e classe.



Vote

12 voix pour.

2 - Fonds de reconstruction catastrophe naturelle

Monsieur le Maire nous informe qu'à la suite d'un rapport du CGEDD (organisme évaluateur) rendu le 16 mars 2015, un arrêté Ministériel du 6/11/2015 a arrêté un montant des dégâts déclarés de 361 181 € HT pour la commune pour les intempéries du 25 juillet 2014. Une vétusté est appliquée de 116 539 €, le montant des dégâts éligibles est de 244 642 €. La subvention attribuée à Paillet est de 121 256,90 €. Le taux de subvention des travaux est de 49,56 %. M. Gauthier a contesté ce taux arguant qu'il aurait dû plutôt être de 80 % pour une commune de moins de 15 000 habitants. Il convient à présent de hiérarchiser les dépenses et de trouver comment financer la vétusté qui a été défalquée. Des devis ont été demandés.

Arrivée de Mme Hurmic à 18h10.

M. Marais ne veut pas accepter cette somme trop peu élevée et souhaite que l'on demande plus. A ce titre il propose de ne pas tenir le bureau de vote pour les élections régionales et annonce qu'il ne tiendra pas de permanence. M. Gauthier estime être au bout de ce qu'on peut obtenir et explique qu'il est contre l'idée du boycott estimant qu'il est de son devoir d'inciter les habitants à aller voter. Mme Castet précise que la commune a déjà perçu 100 000 € du conseil départemental. M. Reynaud interroge sur l'utilisation des fonds Barnier, ils ne sont pas utilisables dans ce cas. M. Corcket souligne que nous n'avions pas prévu la vétusté.

3 - Comité consultatif risques naturels

Le Plan Communal de Sauvegarde met en évidence la notion de relais locaux en utilisant des personnes référentes. Ce plan doit être vivant et être réactualisé régulièrement.

M. Corcket précise qu'en connexion avec l'école, en première étape, le plan sera amendé.

Des élus sont intéressés pour faire partie d'un groupe de travail : Mmes, Bignonneau, Castet, Ducret, Scott et MM. Hougas et Schaeffer. Le comité remplacera le groupe de travail. Le plan de sauvegarde est presque abouti, il sera en ligne et remis aux élus.

La liste des personnes handicapées sera étudiée en réunion du CCAS.
Mme Hurmic et M. Marais souhaitent y inclure un exercice d'évacuation pour la commune.

 **Vote** **13 voix pour.**

4 - Admission en non valeur

M. le Maire souhaite une délibération du Conseil municipal pour des admissions en non valeur pour la somme de 774,23€.

 **Vote** **13 voix pour.**

5 - Désherbage bibliothèque

Il est question de sortir 180 ouvrages du stock de la bibliothèque. Ils seront au mieux donnés si des acquéreurs se manifestent sinon ils seront jetés.
Mme Hurmic souhaite plutôt que de les jeter, les envoyer à des enfants africains ou dans des pays qui ont des besoins.
Mme Bignonneau s'informe auprès du CAC pour connaître le devenir de ces livres et suggérer d'étudier les besoins de l'école.

 **Vote** **12 voix pour, 1 abstention Mme Scott.**

6 - Positionnement sur le SDCI

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) : la proposition du préfet du 19 octobre 2015 est la suivante : fusions des CDC du Podensacais, des Coteaux de Garonne, du canton de Targon et du Vallon de l'Artolie (43 000 habitants, 50 communes).

M. le Maire et Mme Scott ont provoqué 5 rencontres avec les responsables des autres CDC afin de faire mieux connaissance et de se faire un avis. Une réunion publique s'est tenue le 20 novembre à la salle des fêtes de Paillet. M. Gauthier confie à l'assemblée que son opinion s'est construite au fur et à mesure des rencontres. Les communes de la CDC vont délibérer et donner leur avis, la CDC peut aussi délibérer, un avis sera rendu le 10 décembre.

Un autre regroupement de CDC est proposé à la délibération du Conseil avec les Portes de l'Entre deux Mers et le Créonnais, il exclut les Coteaux de Garonne pourtant naturellement dans notre bassin de vie, M. Gauthier en exprime un vif regret. M. Gauthier ajoute qu'il faut tenir compte du SCOT et de centres d'intérêt communs. Le Targonnais semble vouloir se rapprocher du Sauveterrois.

La CDCI peut proposer des amendements au schéma du préfet à la majorité des 2/3. Un rapporteur et deux accessaires rendront compte au préfet des décisions prises par les communes, ensuite une consultation de la CDCI aura lieu début février où les différents avis seront étudiés. Le 31 mars le Préfet prendra un arrêté sur un schéma définitif.

Il s'ensuit un débat entre les élus sur les compétences de chacune des CDC et sur les différences de notions de terroirs entre les rives droite et gauche de la Garonne.

 **Vote** **10 voix pour, 3 contre Mme Bignonneau et Hurmic et M. Bous sier.**

Mme Bignonneau a bien lu les documents et a tenté de développer par elle-même ses connaissances sur le dossier, en consultant d'autres documents en rapport avec le SCOT, en contactant des élus et citoyens des autres CDC. Ce qui ressort de son analyse (et en conformité avec ce qui a été dit en réunion publique), c'est que comme cette fusion ne se base sur aucun projet avec les autres CDC, elle juge anti-démocratique le fait de faire voter les communes sur un avenir que les CDC n'ont même pas eu le temps d'envisager ensemble. De plus, les communes n'ont pas choisi ce découpage qui semble à ce jour purement arbitraire. Dans l'éventualité d'un regroupement alternatif avec les Portes de l'Entre2Mers

et le Créonnais, elle déplore qu'une fusion avec les Coteaux de Garonne ne puisse pas se faire car les CDC du Cadillacais et de l'Artolie font partie du même bassin de vie.

En ce qui concerne les subventions en lien avec la catastrophe du 25 juillet 2014, Mme Hurmic précise qu'elle avait proposé que les différents maires des communes sinistrées se rendent ensemble à Paris pour réclamer des subventions complémentaires.

Elle souhaite, lors de l'envoi des convocations aux Conseils municipaux de Paillet que nous soient également envoyés par mail des documents correspondants aux points abordés lors des Ordres du jour, afin de travailler les dossiers en amont pour arriver en conseil municipal en pleine connaissance des sujets à traiter.

7 - Informations et questions diverses

a) Gestion différenciée des espaces verts

M. Corcket explique que son intention est que la gestion des espaces verts conduise à la suppression des produits phytosanitaires au cours de l'année, tout en conservant leur utilisation au cimetière et à quelques autres endroits. Un zonage conduira à définir les types d'espaces verts, les types de gestion en fonction des besoins réels. Il est notamment question de laisser des zones plus naturelles qui montent en graines. Une réflexion est en cours pour un investissement adapté en matériel avec un subventionnement par l'agence Adour Garonne.

Madame Castet émet une forte réserve sur la gestion, l'entretien du matériel et de l'atelier au quotidien et la nécessité de rentrer, protéger le matériel, problème déjà évoqué en réunion adjoints et à la dernière réunion matériel qui concernait l'achat d'une épareuse. Madame Castet précise que le matériel est un investissement important pour une commune, même si celui-ci est accompagné par une éventuelle subvention. Madame Castet précise qu'il est important d'intégrer ce problème de fond évoqué, connu, mais pas solutionné, dans une réflexion globale dans le cadre d'un nouvel investissement matériel.

M. Boussier évoque son mécontentement sur l'implication des employés, M. Corcket lui répond que le conseil municipal ne doit pas être le lieu de ces polémiques.

b) Réfection du Foyer Rural

M. Gauthier précise que des architectes étudient la rénovation du Foyer Rural, ils seront reçus vendredi 11 décembre à la mairie pour un premier projet incluant l'étude de l'accessibilité. Ils ont bien noté l'urgence d'intervenir sur l'arrière du bâtiment ainsi que sur la toiture pour la partie qui n'a pas été retouchée.

c) Arrêt de bus sur la D10

Le 11 décembre à 14h, M. Schaeffer rencontrera le Centre Routier de Créon pour avoir un avis sur l'aménagement de l'arrêt de bus situé du côté du Hameau du Château. Il est aussi question de réorienter les marches qui montent au chemin d'accès au lotissement. Un mat avec luminaire sera également installé pour éclairer cet arrêt de bus installé sur une plateforme agrandie bâtie côté mur. Un passage piéton permettra d'accéder à l'autre côté de la D10. Un devis du SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) suivra pour l'éclairage.

Tous les élus qui le souhaitent seront les bienvenus le 11 décembre pour les rencontres citées ci-dessus.

d) dates à retenir

Le spectacle de Noël des enfants de la Commune aura lieu le dimanche 13 décembre à la Salle du Foyer Rural de 15 à 16h.

M. le Maire présentera ses vœux à la Commune le vendredi 8 janvier 2016.

e) Poubelles Hameau du Château

Un problème demeure avec des poubelles qui débordent en dehors du trottoir du Hameau du Château. Il est question de réunir le Semoctom et les syndicats afin d'envisager une dépense partagée de la construction de locaux pour abriter les poubelles communes aux habitants. La voirie est devenue communale alors qu'elle ne l'était pas à l'époque de la construction du lotissement.

f) Nom des rues

Des plaques devraient être posées rue Pitaut et rue des Trois Cornes, les suivantes seront notées au budget 2016.

g) Autres informations

Les décorations de Noël arrivent en début de semaine. L'enseigne de la pharmacie a été reposée et un projecteur sera installé en courant de semaine.

M. Boussier signale la nécessité de mettre une rampe de sécurité dans la montée du cimetière. Mme Hurmic évoque des odeurs en provenance de la pompe de relevage. M. Schaeffer précise que les odeurs sont accentuées avec les vents. Mme Ducret évoque la demande des riverains de la rue du Fon d'Arlan pour mettre la circulation en sens unique en raison de l'étroitesse de cette rue et du réel danger à l'emprunter par des camions souvent guidés là par les GPS.

Fin de la séance à 20h00.